

INFORMATION

Nous vous adressons votre relevé de situation ainsi que le détail des cotisations dues au titre de l'exercice 2019 en votre qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise ou de cotisant solidaire.

Si votre facture comporte la mention « sera prélevé sur votre compte bancaire n° xxx », vos cotisations seront prélevées automatiquement sans intervention de votre part.

Pour vos prochains appels de cotisations, pensez prélèvement automatique !

Si vous souhaitez déjà mettre en place ce mode de règlement pour l'appel annuel 2019, merci de contacter votre MSA au 03 25 30 33 33 ou par mail exploitant@msa10-52.msa.fr avant le 15 novembre 2019 afin d'obtenir le formulaire à compléter.

Vous pouvez également régler vos cotisations en utilisant l'un des moyens de paiement suivants :

Le télépaiement

Connectez vous à l'adresse <https://sudchampagne.msa.fr> sur votre espace privé personnel au moyen de votre numéro de sécurité sociale et de votre identifiant de connexion : Services en ligne / Régler mes factures

Le paiement doit impérativement être validé avant midi le jour de la date limite de paiement.

NB : Avant tout premier paiement en ligne, vous devez compléter l'autorisation de télépaiement disponible dans votre espace privé sous Services en ligne / Gérer mes comptes de télépaiement/ Demander le rattachement d'un compte et suivre les indications.

Le virement bancaire

Merci de préciser dans l'objet du virement votre numéro de facture (14 chiffres) et votre numéro de sécurité sociale afin de faciliter l'identification des virements.

Compte MSA SUD CHAMPAGNE : IBAN : FR76 1100 6550 0001 9563 6800 170 BIC : AGRIFRPP810

INFORMATION PAIEMENT DEMATERIALISE

Anticipez l'abaissement progressif du seuil de paiement dématérialisé mis en place par les Pouvoirs Publics en privilégiant d'ores et déjà les modes de paiement suivants : le prélèvement automatique, le télépaiement et le virement.

Si votre revenu professionnel 2017 est supérieur à 8 105 euros, vous devez obligatoirement régler vos cotisations 2019 de manière dématérialisée.

Le non respect de cette réglementation vous expose à l'application d'une majoration de 0,2% des sommes dont le versement a été effectué par un mode de paiement non dématérialisé.

**Tous les courriers doivent être adressés à la
MSA Sud Champagne – 1 Avenue Marechal Joffre – 10032 TROYES CEDEX**

INFORMATION IMPORTANTE

Depuis 2019, la MSA Sud Champagne ne transmet plus de formulaire de déclaration de revenus professionnels au format papier. Les revenus 2019 devront à nouveau être déclarés à partir du 2 janvier 2020 et au plus tard le 7 août 2020 par voie dématérialisée via votre espace privé personnel MSA ou par l'intermédiaire de votre cabinet comptable.

LA DIRECTION

Votre MSA en ligne

Retrouvez toutes les informations concernant l'affiliation à la MSA et les cotisations sur <https://sudchampagne.msa.fr>.

N'hésitez pas à utiliser votre espace privé personnel ou entreprise pour éditer vos attestations d'affiliation sécurisées.

Pour vous guider dans l'utilisation de nos services en ligne vous pouvez également contacter notre assistance aux internautes au 09 69 36 37 02 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 ou par mail assistanceinternet@umsage.msa.fr